



RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CONSEIL D'ÉCOLE du vendredi 11 mars 2016

Le conseil d'école adopte le procès-verbal du 22 janvier 2016.

Le conseil d'école donne un avis favorable à l'attribution d'une aide de 0,50 € par repas pris au CROUS sur le site de l'ESPE de Chamalières pour les personnels du site de Chamalières dont l'indice nouveau majoré est inférieur à 466 et ce jusqu'au 28 février 2017, proposition qui sera soumise au conseil d'administration de l'université. Après validation par le CA, cette aide devrait être prise en charge par l'université Blaise Pascal.

Le conseil d'école donne un avis favorable à la liste d'intervenants extérieurs qui sera soumise au conseil académique de l'université.

Le conseil d'école donne un avis favorable aux frais de formation du Diplôme d'Accès aux Etudes Supérieures (DAEU) qui seront soumis au conseil d'administration de l'université.

Le conseil d'école donne un avis favorable aux conditions d'admission du MEEF 2nd degré qui seront soumises à la CFVU de l'université.